

Ma carte de Bus Scolaire

Ce dossier comprend :

- Règlement intérieur des transports scolaires
- Fiches de renseignements
- Informations utiles
- Les règles de vie à respecter dans le bus scolaire
- Autorisation parentale pour un enfant qui peut rentrer seul au retour du bus scolaire, concerne les enfants du CP au CM2 (**à nous retourner au besoin**)
- Informations sur les horaires et les différents arrêts du bus scolaire

DOSSIER A REMETTRE AU PLUS TARD LE 24 AOÛT 2026 POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Fiche de Renseignements Transports Scolaires

Photo

☐ Primaire ☐ Maternelle

SAISON 2026-2027

N° Adhérent :

1 - Renseignements concernant l'Enfant

NOM		PRENOM	
Date de Naissance	Lieu de Naissance	Sexe : ☐ M ☐ F	Nationalité
Ecole fréquentée :		Nom de l'enseignant : Classe :	

Les parents font-ils cette année une autre demande d'inscription pour un autre enfant ?

☐ oui ☐ non

Noms et prénoms des enfants :

L'Etablissement fréquenté :

La Classe :

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

L'enfant habite-t-il une commune autre que Gandrange ?

☐ oui
☐ non

laquelle :

PHOTOS :

J'autorise la diffusion de photos ou films de mon enfant, dans le cadre de publications ou d'expositions d'informations municipales

OUI ☐ NON ☐

J'autorise la diffusion des photos de mon enfant sur le site internet de la ville

OUI ☐ NON ☐

J'accepte la diffusion des photos de mon enfant sur les réseaux sociaux (type facebook)

OUI ☐ NON ☐

2 - Informations complémentaires

Assurance Responsabilité Civile : JOINDRE UNE ATTESTATION

Nom et adresse de la Compagnie : _____ N° de Police : _____

3- Renseignements concernant le foyer où vit l'enfant :

(1) rayer la mention inutile

Nom du responsable légal de l'enfant :

Adresse e-mail :

(Mail qui sera utilisé pour le compte portail des familles)

Père / Beau-père / Mère : (1)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....
.....
.....

N° Téléphone domicile :

Portable :

Situation familiale :

Marié

Divorcé

Célibataire

(rayer les mentions inutiles)

Mère / Belle-mère / Père : (1)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....
.....
.....

N° Téléphone domicile :

Portable :

Situation familiale :

Mariée

Divorcée

Célibataire

(rayer les mentions inutiles)

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Portable :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Portable :

Autre personne autorisée à prendre en charge l'enfant à la sortie du bus en l'absence des parents:

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Portable :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Portable :

Fait à Gandrange, le / /

Signature du responsable de l'enfant :
(précédé de la mention "lu et approuvé")



NOM et PRÉNOM de l'élève :

.....

Classe :

École fréquentée :

Maternelle Paul Verlaine

☐

Elémentaire Paul

☐

Verlaine

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Article 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

La commune de Gandrange veille au bon déroulement des transports scolaires. Le présent règlement a pour but :

- De fixer les conditions et les règles favorisant la sécurité de tous
- D'assurer la discipline et la bonne conduite des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules utilisés pour le service de ramassage scolaire, comme aux points d'arrêts
- De rappeler aux élèves et à leurs parents leurs responsabilités

ARTICLE 2 : RÈGLES DE SÉCURITÉ LORS DE LA MONTÉE ET DE LA DESCENTE DES VÉHICULES

Les horaires de ramassages scolaires sont fixes et communiqués aux familles par le service scolaire de la mairie de Gandrange. Le car ne s'arrête qu'aux arrêts préalablement définis.

Les enfants doivent se présenter sur le lieu de prise en charge avant l'heure de départ ou de passage officiel du véhicule. L'heure de départ est impérative : les cars n'attendent pas les retardataires. La montée et la descente des véhicules doivent se faire dans le calme à l'arrêt complet du car.

Les familles sont responsables de leur enfant de leur domicile jusqu'au lieu de ramassage, mais aussi de leur attitude durant le transport. L'accompagnement des élèves de maternelle se fera par l'équipe des ATSEM.

Information très importante :

Concernant les élèves des classes du CP au CM2, ils sont autonomes et devront se rendre seuls à l'école et à l'arrêt de bus scolaire. L'arrêt se situe devant l'église Saint Hubert.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT DANS LE CAR

L'élève ne doit pas gêner la fermeture des portes, ne jamais rester debout près du conducteur.

Il doit rejoindre au plus vite une place assise disponible et mettre sa ceinture de sécurité.

Il doit laisser le couloir et les issues dégagées. Les sacs, cartables doivent être placés, si possible, sous les sièges.

Les élèves doivent se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur et à ne pas distraire son attention de quelque manière que ce soit.

Il est formellement interdit de détacher sa ceinture de sécurité en cours de trajet, de se déplacer, de manger, de boire avant l'arrêt du véhicule et de toucher aux dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours dans le car.

Les élèves ne doivent en aucun cas porter d'insultes ou propos injurieux.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Un dossier vous sera remis afin que vous puissiez le compléter.

NOUVEAUTÉ :

Les inscriptions se font désormais via le « Portail des Familles », comme pour les services périscolaires, mercredis récréatifs ou centre de loisirs.

Après la remise du dossier, votre code confidentiel vous sera envoyé sur votre boîte mail, il sera identique à celui du périscolaire et extrascolaire.

ATTENTION : toute inscription non validée sur le portail entraînera l'impossibilité pour l'enfant de prendre le bus scolaire.

DELAIS DES INSCRIPTIONS :

Toutes inscriptions ou modifications devront être signalées 48 heures à l'avance sur le « Portail des Familles » et avant midi (*).

Lors d'une semaine classique (sans jour férié), cela correspond aux délais suivants : Le jeudi pour le lundi, le vendredi pour le mardi, le mardi pour le jeudi et le mercredi (*) pour le vendredi.

(*) sauf mercredi avant 11h45

AUTORISATION PARENTALE POUR RENTRER SEUL À LA MAISON – À partir du CP :

Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul à son lieu de domicile, nous vous demandons de nous fournir une autorisation écrite (attestation fournie par la mairie).

ARTICLE 5 : RESPECT DU MATÉRIEL

Il est interdit de salir ou de dégrader le car et ses équipements.

Toute dégradation commise par un élève à l'intérieur ou à l'extérieur d'un car ou sur le mobilier urbain de l'arrêt engage la responsabilité de ses responsables légaux.

Le transporteur peut se retourner contre les parents en cas de détérioration du matériel.

LA PROPRETÉ DANS LE BUS EST ESSENTIELLE pour plusieurs raisons : faire preuve de civisme, respecter l'environnement, l'hygiène et le confort des passagers.

ARTICLE 6 : SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT

En cas de non-respect du présent règlement par un élève, le conducteur informe son supérieur hiérarchique direct, qui aura pour mission de remonter l'information auprès de la mairie. Tout comportement dangereux, indigne et toute indiscipline seront sanctionnés.

En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions disciplinaires seront mises en place, tel que des avertissements, des exclusions temporaires ou définitives.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION ET SIGNATURE

Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque famille lors de l'inscription au transport scolaire. Il doit être daté et signé par le ou les responsables légaux et l'élève précédé par la mention « Lu et approuvé ».

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales de ce contrat et les acceptent sans réserve.

Fait à Gandrange, le/..../.....,

Signature du ou des responsables légaux,	L'élève,	Quentin BIGOT, Maire.
Précédée de la mention : « Lu et approuvé »	Précédée de la mention : « Lu et approuvé »	

Informations Utiles

Mairie - Service scolaire : - 03.87.67.17.79 - du lundi au vendredi



mf.reutenauer@gandrangefr

Portail des familles : <https://enfance-jeunesse-gandrangefr/leportailfamillefr/>

Toute modification (inscription ou annulation) est à effectuer sur le portail

Lors d'une semaine classique (sans jour férié) cela correspond aux délais suivants :

Bus scolaire

le jeudi pour le lundi

le vendredi pour le mardi

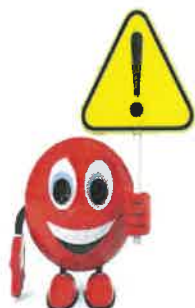
le mardi pour le jeudi



délai 48h avant midi

le mercredi pour le vendredi

délai 48h avant 11h45



Toute absence au bus scolaire devra être signalée par mail ou par téléphone car :

L'ATSEM en charge du bus attend votre enfant, le recherche, ce qui occasionne du retard pour le transport, MERCI.

Nous demandons aussi aux parents de bien consulter leurs mails régulièrement.

**AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT
QUI PEUT RENTRER SEUL AU RETOUR DU BUS SCOLAIRE**



Année scolaire 2026 / 2027

IMPORTANT : Cette autorisation est réservée aux enfants du CP au CM2

Je soussigné (e), responsable de
l'enfant, élève en classe de,
autorise mon enfant à rentrer seul au domicile à la sortie des transports du bus
scolaire.

Fait à Gandrange,

Le

Signature des parents

**AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT
QUI PEUT RENTRER SEUL AU RETOUR DU BUS SCOLAIRE**



Année scolaire 2026 / 2027

IMPORTANT : Cette autorisation est réservée aux enfants du CP au CM2

Je soussigné (e), responsable de
l'enfant, élève en classe de,
autorise mon enfant à rentrer seul au domicile à la sortie des transports du bus
scolaire.

Fait à Gandrange,

Le

Signature des parents



LES RÈGLES DE VIE À RESPECTER DANS LE BUS SCOLAIRE

Essaye la « Bus ATTITUDE » ! Confort Sécurité Respect Tranquillité

À l'arrêt

J'attends calmement l'arrivée du bus
Je monte calmement et sans bousculer
Je suis poli, je dis bonjour et au revoir

À bord

Je respecte le chauffeur, les autres élèves et les accompagnateurs
Je garde l'allée dégagée
Je reste assis et calme pendant le trajet
J'attache ma ceinture de sécurité, je mets mon sac entre mes pieds et
je parle tranquillement
Je ne mange pas, je ne bois pas, dans le bus et je ne jette rien par
terre ou à l'extérieur
Je ne dégrade pas le matériel et je ne touche pas aux équipements de
sécurité

À la descente

J'attends que le bus soit complètement arrêté avant de me lever, je
récupère mes affaires
Je descends tranquillement

HORAIRES DU BUS SCOLAIRE

 Ville de GANDRANGE	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi			
	☀️ MATIN ☀️		☀️ APRES-MIDI ☀️	
	Départ	Retour	Départ	Retour
	ZAC de BREQUETTE	8H10 12H12	13H35 16H45	16H45
	KIOSQUE	8H12 12H15	13H37 16H47	16H47
SALLE POLYVALENTE	8H15	12H20	13H40	16H50

Informations :

Il y a 3 arrêts : Zac de Bréquette, Kiosque et Salle Polyvalente

Il y a 4 horaires différentes dans une journée : 1 A/R le matin et 1 A/R l'après-midi pour les 3 arrêts, 4 jours / semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)